



Conseil économique et social

Distr.: Générale
30 avril 2014

Français
Original: Anglais

Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

Forum Asie-Pacifique pour le développement durable

Pattaya (Thaïlande), 19-21 mai 2014

Favoriser le développement durable en Asie et dans le Pacifique

Note du secrétariat*

Résumé

Le Forum Asie-Pacifique pour le développement durable est convoqué alors que les éléments d'un consensus voient le jour sur un nouveau cadre des objectifs de développement durable et un programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015. Le Forum offre par conséquent aux États membres et aux autres parties prenantes une excellente occasion de dialoguer pour établir un lien entre le point de vue de la région Asie-Pacifique concernant les priorités et objectifs de développement durable et le processus mondial du Forum politique de haut niveau pour le développement durable afin de façonner l'avenir du développement de la région. Base du dialogue entre les États membres participant au Forum, le présent document présente les priorités stratégiques en matière de développement durable et les objectifs de développement durable potentiels pertinents pour la région Asie-Pacifique et ses sous-régions. Il incite les parties prenantes à repenser les conceptions du développement traditionnelles et ouvre la voie à un dialogue et à des recommandations régionaux sur les méthodes de gouvernance et les moyens de mise en œuvre concernant la réalisation du développement durable. En outre, ce document invite les États membres et les parties prenantes à formuler des recommandations spécifiques pour favoriser l'élaboration d'un processus régional efficace qui encouragera les avancées liées à un cadre institutionnel pour le développement durable en Asie et dans le Pacifique.

* La soumission tardive du présent document est due à la nécessité de réfléchir d'une manière complète sur les questions complexes du développement durable et de refléter les derniers travaux du Groupe de travail ouvert de l'Assemblée générale chargé de la définition des objectifs du développement durable.

I. Introduction

A. Objet du présent document

1. À la lumière des résultats de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, le Forum politique de haut niveau pour le développement durable a été mis en place « en tant que gardien du programme de développement durable ». Dans sa résolution 67/290, l'Assemblée générale a souligné la dimension régionale du développement durable en invitant les commissions régionales à contribuer aux travaux du Forum, notamment par des réunions régionales annuelles, avec la participation des autres entités régionales pertinentes, des grands groupes et d'autres parties prenantes, selon les besoins¹.

2. Le Forum Asie-Pacifique pour le développement durable est la première réunion régionale préparatoire en Asie et dans le Pacifique au Forum politique de haut niveau pour le développement durable². Il a pour objectif de favoriser le dialogue sur les priorités et défis régionaux en matière de développement durable, y compris concernant les objectifs du développement durable et les moyens de mise en œuvre potentiels. Le Forum Asie-Pacifique pour le développement durable engagera aussi les parties prenantes à façonner des processus régionaux efficaces pour accélérer les progrès en matière de développement durable, conformément à la vision du Forum politique de haut niveau pour le développement durable.

3. Le présent document est destiné à présenter les perspectives préliminaires du secrétariat, reflet des résultats des consultations régionales sur les priorités et défis régionaux, afin de faciliter le dialogue pour façonner les perspectives régionales sur le programme mondial de développement durable et le suivi approprié.

B. Perspectives et processus mondiaux en matière de développement durable

4. La Commission mondiale de l'environnement et du développement a défini le développement durable comme « le développement qui répond aux besoins des générations actuelles sans compromettre la capacité des générations futures de répondre à leurs propres besoins³ ». L'intégration équilibrée des dimensions économique, sociale et environnementale du développement durable est devenue une priorité de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable en 2012, reconnaissant ainsi le fait que les progrès accomplis en matière de développement durable ont été ralentis parce que ce dernier était dans une large mesure synonyme de protection environnementale. Le développement durable est à présent au cœur des discussions sur le programme de développement pour l'après-2015. Dans son rapport, « Une vie de dignité pour tous: accélérer les progrès dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et dans la définition du programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015 »

¹ Le Forum politique de haut niveau pour le développement durable remplace la Commission du développement durable (voir la résolution 67/290 de l'Assemblée générale).

² La première réunion du Forum politique de haut niveau pour le développement durable a été convoquée sous les auspices de l'Assemblée générale le 24 septembre 2013. La deuxième réunion se tiendra sous les auspices du Conseil économique et social du 30 juin au 9 juillet 2014, y compris le segment ministériel de trois jours du 7 au 9 juillet 2014.

³ Commission mondiale de l'environnement et du développement, *Our Common Future: Report of the World Commission on Environment and Development*, Suisse, 1987.

(A/68/202), le Secrétaire général a invité les États membres à adopter un programme de développement pour l'après-2015 universel, le développement durable lui tenant lieu de principe directeur.

5. Les travaux entrepris actuellement par le Groupe de travail ouvert de l'Assemblée générale sur les objectifs du développement durable⁴ joueront un rôle important dans ce qui devrait être un programme de développement pour l'après-2015 ambitieux. Au 21 avril 2014, le Groupe de travail ouvert avait accompli des progrès sur la voie de la définition des objectifs et des cibles, et réduit à 16 le nombre des domaines prioritaires⁵. Les 16 domaines prioritaires guideront les négociations pour définir les objectifs du développement durable et les cibles y relatives, auxquels les gouvernements et les autres parties prenantes doivent contribuer à titre individuel ou collectif.

II. Les priorités de développement durable dans la région Asie-Pacifique

6. Plusieurs forums régionaux⁶ ont examiné les priorités pour le suivi de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable et le programme de développement pour l'après-2015. Une série d'ateliers et de consultations sous-régionales ont également résumé les perspectives de l'Asie et du Pacifique dans le cadre de consultations à l'échelle du système engagées par le Secrétaire général. Ces vues exprimées par le Rapport régional Asie-Pacifique 2012-2013 sur les Objectifs du Millénaire pour le développement ont mis en évidence 12 domaines d'objectifs pour le cadre futur: la pauvreté zéro; la faim zéro et la malnutrition; l'égalité des sexes; un travail décent pour toute personne en âge de travailler; la santé pour tous; de meilleures conditions de vie, en particulier pour les pauvres; une éducation de qualité pour tous; des villes vivables; la responsabilité environnementale et la gestion des ressources naturelles; la réduction des risques de catastrophe; des gouvernements sensibles et responsables; et des partenariats de développement solides⁷.

7. L'expression la plus complète du consensus régional obtenu à ce jour est à trouver dans le Dialogue ministériel Asie-Pacifique: des Objectifs du Millénaire pour le développement au programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015, convoqué en août 2013 par le Gouvernement thaïlandais en collaboration avec la CESAP. La « Déclaration de Bangkok » a réaffirmé et souligné les perspectives et les priorités régionales concernant le programme de développement pour l'après-2015⁸.

8. Sur la base de ces consultations, on commence à prendre conscience des problèmes communs aux pays de l'Asie et du Pacifique en matière de

⁴ Le Groupe de travail ouvert se compose de 70 États membres, dont 20 pays de l'Asie et du Pacifique (voir décision 67/555 de l'Assemblée générale).

⁵ Document de travail pour la session du 5 au 9 mai 2014 du Groupe de travail ouvert, joint à la lettre des coprésidents en date du 17 avril 2014.

⁶ À savoir la réunion régionale de mise en œuvre sur les résultats de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Bangkok, avril 2013) et la Conférence internationale sur le programme de développement pour l'après-2015 (Dili, février 2013).

⁷ CESAP, Banque asiatique de développement (BAsD) et PNUD, *Asia-Pacific Aspirations: Perspectives for a Post-2015 Development Agenda: Regional MDGs Report 2012/13*, pp. 59-61.

⁸ Voir *Bangkok Declaration of the Asia-Pacific region on the United Nations Development Agenda beyond 2015*, disponible à l'adresse: http://apmd2013.unescap.org/documents/APMD2013_Declaration.pdf.

développement durable. Une liste préliminaire, qui correspond dans une certaine mesure aux domaines prioritaires résultant des discussions du Groupe de travail ouvert mais témoignant des défis spécifiques de la région, est présentée ici pour faciliter le dialogue entre les participants et pour appuyer le processus mondial.

A. Éradiquer la pauvreté et réduire les inégalités

9. La croissance de la région a favorisé des baisses sensibles de la pauvreté monétaire au cours des dernières décennies. Entre 1990 et 2011, l'incidence de l'extrême pauvreté (correspondant aux personnes vivant avec moins de 1,25 dollar par jour) a chuté de 1,6 milliard à 743 millions⁹. L'ampleur de la pauvreté dans la région s'est également réduite dans la plupart des pays asiatiques, comme en témoigne l'indice d'écart de la pauvreté. Parallèlement, une grande partie de la population vit juste au-dessus du seuil d'extrême pauvreté. Si l'on prend comme référence le seuil de 2 dollars par jour, le nombre de personnes vivant dans la pauvreté est passé de 743 millions à 1,64 milliard au cours de la même période¹⁰. La vulnérabilité s'est aggravée en raison d'une protection sociale inadéquate. Dans la moitié des pays de la région où l'on dispose de données, les dépenses publiques de protection sociale sont inférieures à 2 % du PIB¹¹.

10. La pauvreté persistante et les inégalités dans leurs divers aspects sont indissociablement liées. Le coefficient moyen de Gini de la région, pondéré en fonction de la population, est passé de 33,5 à 37,7 depuis le début des années 1990¹². Les inégalités se sont accrues dans 14 des 30 pays d'Asie et du Pacifique présentant des données comparables. Les différences de revenu entre les pays sont aussi une source de préoccupation importante¹³.

11. Les niveaux élevés qui ont été relevés en matière d'absence d'accès aux services de base contribuent à la pauvreté et aux inégalités: plus de 1,7 milliard d'habitants de cette région vivent sans avoir accès à l'assainissement de base; la biomasse traditionnelle est la principale source d'énergie pour 1,7 milliard d'entre eux; et plus de 600 millions de personnes vivent sans accès à l'électricité. Dans la sous-région Pacifique, la part de la population n'ayant pas accès à l'électricité dépasse les 70%.

12. On observe des inégalités de revenu, de possibilités et de pouvoir entre les hommes et les femmes ainsi qu'entre les garçons et les filles, entre les populations urbaines et rurales ainsi qu'en leur sein, de même qu'entre castes, ethnies, croyances, groupes linguistiques et orientations sexuelles. Ces inégalités sont liées à des disparités persistantes qui concernent: a) l'accès aux biens d'éducation et de santé; et b) les besoins fondamentaux associés au logement, à l'eau et à la nourriture¹⁰. Les inégalités liées au pouvoir, aux moyens d'expression et à la participation civique sont renforcées par des normes politiques, juridiques et sociales discriminatoires, fondées sur le sexe,

⁹ Ibid.

¹⁰ CESAP, BAoD et PNUD, *Asia-Pacific Aspirations: Perspectives for a Post-2015 Development Agenda: Regional MDGs Report 2012/13*.

¹¹ Ibid.

¹² Ibid.

¹³ *Economic and Social Survey of Asia and the Pacific 2012: Pursuing Shared Prosperity in an Era of Turbulence and High Commodity Prices* (publication des Nations Unies, numéro de vente: E.12.II.F.9).

l'appartenance ethnique, la langue et le handicap¹⁴, ainsi que sur l'absence de reconnaissance et d'application des droits de l'homme.

13. Parmi les éventuels objectifs du développement durable actuellement examinés par le Groupe de travail ouvert, ceux qui revêtent une importance essentielle pour la région Asie-Pacifique dans ce domaine seraient les suivants: a) « éradiquer l'extrême pauvreté » (1a); et b) « réduire la part de la population vivant au-dessous des seuils de pauvreté nationaux » (1b). Il faudrait accorder une priorité élevée aux objectifs consistant à « assurer l'accès universel aux services énergétiques modernes et durables » (7a), et à « fournir un accès universel à des services d'eau potable, d'assainissement et d'hygiène sûrs et abordables, notamment pour les femmes et les filles » (6a). En matière d'inégalités, les objectifs qui consistent à « augmenter de 40 % les revenus des plus pauvres à l'échelon de la répartition des revenus de chaque pays » (8a) et à « veiller à l'égalité des chances économiques, notamment en donnant des droits sûrs de posséder de la terre, des biens et d'autres facteurs de production et en assurant l'accès aux services financiers » (1f) seraient très importants pour la région, tandis que les objectifs proposés en matière d'accès universel à l'éducation, au soins de santé et aux services de base pourraient aussi revêtir une grande importance.

B. Poursuivre une croissance économique soutenue et inclusive

14. La pauvreté persiste et les écarts de revenu se creusent en partie parce que la croissance économique ne génère pas assez d'emplois décents et productifs. Dans la région Asie-Pacifique, plus d'un milliard de personnes sont employées de façon informelle¹⁰ et, dans la plupart des pays les moins avancés d'Asie et du Pacifique, plus de la moitié de la population active est encore employée dans le secteur agricole¹⁵ et un grand nombre de personnes ont des revenus atteignant des niveaux de subsistance. Les salaires rapportés au PIB sont à la baisse, et les travailleurs sont passés de l'agriculture faiblement productive à des services faiblement productifs et à des emplois vulnérables. Environ 60% des travailleurs de la région Asie-Pacifique se trouvent dans cette situation¹⁶. Le chômage des jeunes constitue aussi un problème¹³.

15. Alors que la croissance de la région a fourni aux gouvernements des ressources leur permettant de développer des services de base importants, d'investir dans l'infrastructure sociale et économique et de financer la protection sociale, la persistance de lacunes dans la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement montre que des investissements supplémentaires sont nécessaires. Toutefois, la croissance ne maximisera les acquis sociaux que si elle est inclusive. De même, la prospérité partagée et la croissance ne seront durables que dans le respect des limites planétaires. Il s'agit d'un problème essentiel pour une région qui connaît des niveaux élevés de pression environnementale, de vulnérabilité aux changements climatiques et un accès limité aux ressources naturelles telles que la terre et l'eau.

¹⁴ Voir E/CN.5/2014/8.

¹⁵ Données de la CESAP d'après Banque mondiale, *World Development Indicators – Database*. Document disponible à l'adresse suivante: <http://data.worldbank.org/data-catalog/world-development-indicators> (consulté le 28 janvier 2014).

¹⁶ Organisation internationale du Travail, « Building a sustainable future with decent work in Asia and the Pacific », rapport du Directeur général, Genève, 2011. Disponible à l'adresse: www.ilo.org/global/meetings-and-events/regional-meetings/asia/aprm-15/reports/WCMS_151860/lang--en/index.htm.

16. Une croissance plus durable et plus inclusive exige des politiques économiques qui encouragent la transformation structurelle et favorisent la diversification économique à partir d'une consommation et d'une production durables, qui développent les possibilités d'emplois productifs et décents et qui réduisent les fluctuations et l'insécurité économiques. Cela reviendra à investir dans la révision des cadres incitatifs et dans les capacités productives, à améliorer les compétences par l'éducation formelle et informelle et à fournir des services qui répondent aux besoins des pauvres et des personnes vulnérables, à mener des politiques anticycliques de manière cohérente, et à s'atteler à la dette souveraine et des ménages ainsi qu'à la réforme du secteur financier international.

17. La Déclaration de Bangkok préconise de mettre l'accent sur un développement inclusif, équitable et durable et sur une croissance économique visant à lutter efficacement contre toutes les formes d'inégalité et les facteurs qui sont à leur origine¹⁷. Les autres objectifs pertinents, parmi ceux qui sont examinés par le Groupe de travail ouvert, pourraient être les suivants: « assurer le plein emploi productif et un travail décent à tous ceux qui sont à la recherche d'un emploi, y compris les groupes marginalisés » (8b); et « protéger les droits de tous les travailleurs, y compris les travailleurs migrants, conformément aux droits fondamentaux au travail énoncés par l'Organisation internationale du Travail » (8h). Il pourrait être nécessaire de prêter l'attention voulue aux objectifs fixés en matière d'éducation et d'apprentissage tout au long de la vie, à savoir notamment: « accroître le nombre des hommes et des femmes jeunes et adultes disposant d'un apprentissage professionnel et de compétences techniques, d'ingénierie et scientifiques » (4e), afin d'élargir les possibilités offertes en matière d'emploi productif.

C. Égalité des sexes et autonomisation

18. L'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes sont considérées comme des conditions préalables à la réalisation de tous les objectifs de développement; de la réduction de la pauvreté, de la bonne gouvernance, de la croissance économique, de la cohésion sociale, et du développement inclusif, équitable et durable. Quant au fond, l'égalité entre les hommes et les femmes reste difficile à atteindre dans la région, malgré les engagements importants pris de longue date comme, par exemple, dans la Convention sur l'élimination de toutes formes de discrimination à l'égard des femmes de 1979, la Déclaration et le Programme d'action de Beijing de 1995 et le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable.

19. Les écarts entre les sexes que l'on observe dans le taux d'activité est de 49,5 % en Asie du Sud, 23,1 % en Asie du Sud-Est et dans le Pacifique, et 13 % en Asie de l'Est¹⁸. De plus, en 2012, 28,9 % des femmes d'Asie et du Pacifique ont été employées, au total, en tant que travailleurs familiaux, contre 9,2 % pour les hommes¹⁹. Les femmes sont confrontées à des difficultés d'accès et de contrôle des biens et des services; ces difficultés les dépossèdent de leurs pouvoirs et renforcent la violence généralisée à l'encontre des femmes et des filles, et ce sous de multiples formes – violences sexuelles, physiques,

¹⁷ CESAP, *Asia-Pacific Ministerial Dialogue: From the Millennium Development Goals to the United Nations Development Agenda beyond 2015* (DEV/APMD/2013/2, par. 4 a)), Bangkok, 2013.

¹⁸ Organisation internationale du Travail, *Global Employment Trends for Women*, Genève, 2012.

¹⁹ *Statistical Yearbook for Asia and the Pacific 2013*, (publication des Nations, numéro de vente: E.13.II.F.1), p. 147.

familiales, économiques, psychologiques et liées à des pratiques néfastes – qui se soldent par des handicaps et des décès, ce qui entrave le développement des personnes, des familles et des collectivités.

20. La reconnaissance du caractère multidimensionnel du genre et de l'interconnexion des objectifs du développement ainsi que le fait de prendre des mesures en conséquence peuvent renforcer la rentabilité, l'efficacité, l'efficience et l'équité des initiatives de développement durable prises au bénéfice de tous. Il faudrait entreprendre des actions multiformes et bénéficiant de ressources – s'appuyant sur les instruments des droits de l'homme – pour éradiquer les causes structurelles des inégalités.

21. Les objectifs du développement durable proposés et actuellement examinés par le Groupe de travail ouvert au titre du domaine prioritaire 5 – égalité des sexes et autonomisation des femmes – revêtent tous une importance pour l'Asie et le Pacifique. D'autres pourraient être considérés comme particulièrement pertinents pour la région: « l'égalité d'accès à l'éducation à tous les niveaux » (5c); « des opportunités de travail égales et un salaire égal pour un travail égal » (5d); et « l'égalité d'accès et de contrôle des biens et des ressources, y compris la gestion des ressources naturelles » (5e); ainsi que « l'égalité de participation et de leadership en matière de prise de décisions dans les institutions publiques et privées » (5f).

D. Renforcer la résilience aux multiples chocs

22. La région Asie-Pacifique a été frappée par une série de chocs: tremblements de terre, sécheresses, inondations, bouleversements sur les marchés mondiaux et volatilité des prix des denrées alimentaires, de l'énergie et d'autres produits. Les chocs qui interviennent dans des systèmes sociaux, économiques et environnementaux complexes et interdépendants sont la preuve qu'un événement unique, apparemment gérable à lui seul à l'échelon d'un pays, aura de plus en plus de conséquences imprévisibles.

23. La région Asie-Pacifique est la région du monde la plus sujette aux catastrophes: au cours de la dernière décennie, environ 3 millions de personnes y ont été frappées par des catastrophes et, à cause d'elles, plus de 800 000 y ont perdu la vie. Une personne vivant en Asie et dans le Pacifique est presque deux fois plus susceptible d'être victime d'une catastrophe naturelle qu'une personne vivant en Amérique latine ou dans le Caraïbe, et presque 30 fois plus susceptible qu'une personne vivant en Amérique du Nord ou en Europe²⁰. Les pays les plus vulnérables aux catastrophes sont, entre autres, ceux qui sont les moins capables d'y faire face – comme les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement.

24. Selon les prévisions, les changements climatiques devraient influencer sur la fréquence et la gravité des événements météorologiques extrêmes. Dans son cinquième Rapport d'évaluation, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) a noté que ces effets pourraient être particulièrement sensibles sur les ressources en eau douce, la production et la sécurité alimentaires, les risques de catastrophe et l'élévation du niveau de la mer dans la région Asie-Pacifique²¹, et a souligné que des transformations

²⁰ *Building Resilience to Natural Disasters and Major Economic Crises* (United Nations publication, Sales No. E.13.II.F.3).

²¹ Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, « Climate Change 2014: impacts, adaptation, and vulnerability ». Contribution du Groupe de travail II du GEIEC au

s'imposaient en matière de décisions et de mesures économiques, sociales, technologiques et politiques pour pouvoir se diriger vers des modèles de développement durable résilients face aux changements climatiques.

25. Les zones urbaines sont souvent les premières exposées aux changements climatiques et aux catastrophes naturelles, les conséquences probablement les plus lourdes s'y faisant ressentir en cas d'inondations et d'élévation du niveau de la mer. On estime qu'en 2015, environ 410 millions de citoyens pourraient être victimes d'inondations côtières, et 350 millions d'inondations à l'intérieur des terres²². Plusieurs capitales des États insulaires du Pacifique sont directement menacées par une inondation totale qui les rendrait inhabitables.

26. Dans un monde de plus en plus mondialisé, les chocs économiques se répercutent à une vitesse alarmante. Les chocs qui frappent les centres financiers du monde ont d'importantes retombées ailleurs. La CESAP a averti que les perspectives économiques de la région sont susceptibles d'être revues à la baisse en raison des risques liés à la montée des tensions inflationnistes résultant du prix élevé des denrées alimentaires et de l'énergie, et aux pressions continuellement exercées sur les taux de change et les prix des actifs résultant de flux de capitaux considérables et volatils²³. De telles pressions compliquent la gestion macroéconomique et rendent plus ardue une nouvelle approche budgétaire, alors que les dépenses discrétionnaires destinées à protéger les pauvres des répercussions des prix élevés des denrées alimentaires et de l'énergie devraient augmenter^{24,25}. Durant une catastrophe, ces pressions s'exercent encore plus activement sur les systèmes de protection sociale et les autres politiques socioéconomiques.

27. Les personnes les plus vulnérables aux chocs sont celles qui, vivant dans la pauvreté, n'ont que de rares volants de sécurité matériels, socioéconomiques et institutionnels et ne disposent que de possibilités et de choix limités. L'un des défis les plus pressants pour l'Asie et le Pacifique consiste à renforcer la résilience aux multiples chocs, à l'opposé de la conception traditionnelle qui envisage chaque choc au cas par cas. Faire face à ces chocs complexes exige une approche plus intégrée qui tienne compte à la fois des politiques économiques, sociales et environnementales.

28. La gestion des risques de catastrophe devrait être considérée comme un investissement dans le développement durable plutôt que comme une valeur ajoutée. À cette fin, les gouvernements devraient mettre en place des cadres juridiques adéquats et appropriés ainsi que des mécanismes régulateurs; ils devraient aussi fournir des informations sur les risques à titre de bien public. Un éventail de solutions en matière de gestion des risques devrait être offert

cinquième Examen d'évaluation. Groupe de travail II, dixième session, Yokohama, Japon, du 25 au 29 mars 2014. Document disponible à l'adresse : <http://ipcc-wg2.gov/AR5>.

²² BAsD, « Green urbanization in Asia », in *Key indicators for Asia and the Pacific 2012*, 43^e éd., Mandaluyong City, Philippines, 2012.

²³ *Economic and Social Survey of Asia and the Pacific 2012: Pursuing Shared Prosperity in an Era of Turbulence and High Commodity Prices* (publication des Nations Unies, numéro de vente: E.12.II.F.9).

²⁴ Concertation régionale de haut niveau sur le thème « Asia-Pacific economies after the global financial crisis: Lessons learnt, challenges for building resilience, and issues for global reform », organisée par la CESAP du 6 au 8 septembre 2011 à Manille (voir www.unescap.org/events/high-level-regional-policy-dialogue-asia-pacific-economies-after-global-financial-crisis).

²⁵ *Economic and Social Survey of Asia and the Pacific*, plusieurs numéros.

plus rapidement grâce à une meilleure utilisation de la science et de la technologie, notamment dans les domaines des technologies de l'information et de la communication et de la technologie spatiale. Les investissements de développement et le renforcement des systèmes nationaux d'alerte rapide multirisque devraient être considérés comme une partie intégrante des stratégies de renforcement de la résilience et, à cette fin, un cadre pérenne de coopération nationale, régionale et internationale devrait être mis en place.

29. Des partenariats devraient être établis aux fins suivantes: a) élaborer des méthodes et des outils appropriés pour contrôler si les objectifs du développement durable correspondent aux actions destinées à renforcer la gestion nationale des risques de catastrophe, avec des cibles et des indicateurs bien définis, dans le cadre des domaines prioritaires des objectifs du développement durable; b) améliorer l'accès aux données relatives aux catastrophes afin de favoriser une meilleure gestion des risques de catastrophe axée sur des données probantes; et c) fournir une réponse en temps voulu et assurer le rétablissement qui contribue à la réduction des risques futurs.

30. Le Mécanisme de coordination régionale des Nations Unies, par le biais de son groupe de travail technique sur l'environnement et la gestion des risques de catastrophe, ainsi que des organismes non représentés tels que l'Organisation météorologique mondiale, le Programme des Nations Unies pour l'exploitation de l'information d'origine spatiale aux fins de la gestion des catastrophes et des interventions d'urgence (UN-SPIDER), sont prêts à unir leurs efforts pour appuyer la cohérence des politiques et le renforcement mutuel entre le cadre de réduction des risques de catastrophe pour l'après-2015, les nouveaux objectifs de développement durable, la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et le Sommet mondial de l'aide humanitaire, grâce à l'élaboration d'un plan d'action des Nations Unies destiné à soutenir les efforts nationaux, sous-régionaux et régionaux entrepris en Asie et dans le Pacifique.

31. Le Groupe de travail ouvert s'efforce de faire face au problème de la résilience dans le cadre de différents domaines prioritaires. Les objectifs proposés pertinents sont les suivants: « renforcer la résilience des pauvres et réduire le nombre des décès et des pertes économiques liés aux catastrophes » (1d); « renforcer la résilience et les capacités d'adaptation aux aléas d'origine climatique dans tous les pays vulnérables » (12e); et « accroître le nombre des villes qui adoptent et mettent en œuvre des politiques et des plans en faveur de la résilience et de l'adaptation aux changements climatiques et aux catastrophes naturelles » (10e). Toutefois, ces objectifs ne saisissent pas nécessairement la nature globale des mesures requises pour renforcer dans son ensemble la résilience aux chocs des pays. La réduction des risques de catastrophe, à elle seule, n'a pas été retenue comme un domaine d'objectif distinct. La région Asie-Pacifique pourrait saisir cette occasion pour proposer que « le renforcement de la résilience aux catastrophes » soit un domaine supplémentaire important à aborder dans le cadre du Groupe de travail ouvert.

E. Faire face à la dynamique démographique et à l'urbanisation

32. La croissance démographique, le vieillissement, l'urbanisation et les migrations sont autant de défis et d'opportunités qui sont au cœur des préoccupations d'une région dont la population a presque triplé au cours des 60 dernières années.

33. Si, jusqu'à un tiers de la croissance économique récente dont certains pays ont bénéficié des années 1960 aux années 1990²⁶ est dû au « dividende démographique » lié à la baisse des taux de fécondité et à l'augmentation de l'espérance de vie moyenne appuyant économiquement l'augmentation rapide de la population des personnes âgées, la protection de leurs droits et le souci de leur santé et de leur bien-être représentent un défi important en matière de développement durable. À l'heure actuelle, les adultes âgés comptent pour moins de 10 % de la population de la région, mais ce pourcentage devrait atteindre 25 % en 2050.

34. Nombre de personnes âgées vivent dans les villes. Selon les prévisions, la population urbaine de la région devrait encore augmenter de 1,3 milliard entre 2015 et 2050²⁷. La transformation urbaine de la région a été positivement corrélée avec sa croissance économique importante et rapide et la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement. Parallèlement, on estime que 571 millions d'habitants de la région Asie-Pacifique continuent de vivre dans des bidonvilles, souvent sans sécurité d'occupation et n'ayant qu'un accès limité à des services d'assainissement amélioré et aux infrastructures liées à l'eau.

35. Les 53 millions de migrants internationaux qui résident en Asie et dans le Pacifique témoignent de l'ampleur et de l'importance des migrations internationales pour le développement durable dans la région. Un des principaux avantages des migrations de main-d'œuvre tant pour les ménages que pour les pays d'origine est le flux d'envois de fonds. En 2013, 6 des dix premiers pays du monde destinataires de transferts de fonds étaient situés en Asie et dans le Pacifique²⁸. Les envois de fonds se traduisent par toute une série d'atouts en matière de développement, notamment parce qu'ils protègent les ménages qui en sont destinataires contre les chocs extérieurs tels que les crises financières, les conflits, les catastrophes naturelles et les altérations de l'environnement. Toutefois, les travailleurs migrants sont souvent exploités à l'étranger et ne jouissent pas pleinement de leurs droits à l'éducation, à la santé, à la liberté et à la sécurité de la personne.

36. Dans le cadre des discussions actuelles du Groupe de travail ouvert, les questions liées à l'urbanisation relèvent en totalité du domaine prioritaire 10 – les villes et établissements humains durables. Les questions telles que « l'élimination des bidonvilles » (10a), « l'accès à des transports sûrs, abordables, accessibles et durables pour tous, l'amélioration de la sécurité routière et de la qualité de l'air dans les villes » (10b), et « le renforcement des capacités pour la planification et la gestion intégrées des villes » (10c) pourraient être parmi les plus importantes pour la région Asie-Pacifique. Il se pourrait, toutefois, que des questions plus larges, liées à la dynamique des populations et à l'évolution démographique ne soient pas entièrement traitées. La question des migrations relève uniquement de « la mise en œuvre des politiques migratoires planifiées et gérées » (16e). Peut-être cela permettrait-il

²⁶ David E. Bloom and Jeffery G. Williamson, « Demographic transitions and economic miracles in emerging Asia », *The World Bank Economic Review*, vol. 12, n° 3 (septembre 1998), pp. 419-455.

²⁷ Nations Unies, *World Urbanization Prospects: The 2011 Revision*, Département des affaires économiques sociales, Division de la population. Document disponible à l'adresse: <http://esa.un.org/unup>.

²⁸ Banque mondiale, « Migration and remittance flows: recent trends and outlook, 2013-2016 », *Migration and Development Brief*, n° 21 (2 octobre 2013). Document disponible à l'adresse suivante: <http://siteresources.worldbank.org/INTPROSPECTS/Resources/334934-1288990760745/MigrationandDevelopmentBrief21.pdf>.

à la région Asie-Pacifique d'attirer l'attention sur l'importance des questions liées à la dynamique des populations et à l'évolution démographique.

F. Renforcer l'efficacité des ressources et la gestion des ressources naturelles

37. La région ne peut pas soutenir son modèle de croissance basée sur une utilisation intensive des ressources, lequel utilise actuellement trois fois de plus de ressources que la moyenne mondiale par unité de PIB. La région a représenté plus de la moitié de l'utilisation mondiale des matières premières depuis le milieu des années 1990²⁹, et la hausse et la volatilité croissante des prix des matières premières deviennent une « nouvelle normalité³⁰ ».

38. Les taux non durables d'utilisation des ressources menacent de remettre en cause les acquis du développement et renforcent la pauvreté et les inégalités, et ont aussi une incidence négative sur la croissance et le dynamisme économiques. Les estimations de la CESAP montrent qu'en 2010, le prix élevé des produits alimentaires a maintenu 19,4 millions de personnes dans la pauvreté. La triple crise alimentaire, énergétique et financière, qui a atteint un stade critique à la fin 2008, s'est soldée par une récession mondiale, le chômage, la faim et des conflits sociaux, ainsi que par la remise en cause des acquis du développement. Jusqu'à 21 millions de personnes dans la région ont pu se retrouver au-dessous du seuil de pauvreté au cours de la période 2009-2010³¹.

39. La hausse et la volatilité des prix des matières premières pèsent de plus en plus lourd sur les budgets des pays en développement. L'augmentation du coût des importations nettes d'énergie a représenté, par exemple, plus de 20 % du PIB en Mongolie et à Sri Lanka. La hausse des coûts constitue un potentiel perdu, lequel aurait pu être investi dans le développement à long terme, c'est une source de vulnérabilité et de risques économiques, dans le cas des pays d'Asie et du Pacifique qui dépendent pour l'essentiel de ressources provenant de l'extérieur de la région²⁹.

40. Il est nécessaire de renforcer la gestion durable des ressources naturelles, en englobant les pratiques agricoles durables et écoefficaces, la gestion intégrée des ressources en eau ainsi que la protection de l'habitat et la préservation de la biodiversité, à l'échelle notamment des océans et des écosystèmes montagneux. Il faudrait gérer ces aspects d'une manière intégrée pour répondre à des besoins multiples souvent contradictoires, d'où des équilibres entre les dimensions économique, sociale et environnementale du développement durable.

41. En Asie et dans le Pacifique, un certain nombre d'instances ont estimé qu'il fallait utiliser efficacement et gérer durablement les ressources naturelles. Il est à noter que la cinquième Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique, qui s'est tenue à Séoul en 2005, a ouvert la voie à l'adoption de la « croissance verte » en tant que stratégie

²⁹ CESAP, BAAsD et PNUE, *Green Growth, Resources and Resilience: Environmental Sustainability in Asia and the Pacific*, Bangkok, 2012 (ST/ESCAP/2600).

³⁰ *Economic and Social Survey of Asia and the Pacific 2013: Forward-looking Macroeconomic Policies for Inclusive and Sustainable Development* (publication des Nations Unies, numéro de vente: E.13.II.F.2).

³¹ CESAP, BAAsD et PNUD, *Achieving the Millennium Development Goals in an Era of Global Uncertainty: Asia-Pacific Regional Report 2009/10* (publication des Nations Unies, numéro de vente: E.10.II.F.10).

régionale en Asie et dans le Pacifique visant à soutenir la croissance économique nécessaire à la réduction de la pauvreté, laquelle est essentielle pour répondre aux besoins de la région en matière de développement durable. Le modèle de la croissance verte est axé sur l'établissement de synergies entre les dimensions économique et environnementale, l'accent étant mis en particulier sur le besoin urgent d'améliorer l'efficacité dans nos modes de production et de consommation.

42. En 2013, les organismes des Nations Unies en Asie et dans le Pacifique ont publié conjointement un rapport intitulé *Vers une économie verte pour un développement durable et une réduction de la pauvreté: une perspective Asie-Pacifique*³² pour donner une suite immédiate au document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable. Ce document a mis en évidence les initiatives novatrices et audacieuses dans le cadre desquelles la région peut mettre en pratique les solutions régionales aux problèmes importants et nouveaux qui se posent en matière de développement durable.

43. Dans le cadre des discussions actuelles du Groupe de travail ouvert, plusieurs objectifs proposés concernent directement la question de l'efficacité des ressources, tels que « le doublement du taux mondial d'amélioration dans l'efficacité énergétique, y compris dans les bâtiments, l'industrie, l'agriculture et les transports » (7c), « l'amélioration de la productivité des ressources et de l'énergie des activités économiques et la réduction de leurs déchets et émissions par unité produite » (8d), « l'accroissement de l'efficacité des ressources de l'industrie, la réduction du nombre des substances chimiques nocives utilisées et des déchets générés, et la diminution de l'intensité des émissions de carbone du secteur industriel » (9e), et « l'amélioration de la productivité des activités économiques en termes de ressources » (11c). Les autres objectifs concernent des approches spécifiques telles que « la suppression progressive des subventions accordées en faveur combustibles fossiles » (7e), « la modernisation des industries existantes » (9h), et « l'accroissement de la part des produits et services respectueux de l'environnement dans le PIB » (9f).

44. S'agissant de la gestion des ressources naturelles, les objectifs concernés sont « la réalisation de la gestion et de l'exploitation durables des ressources naturelles » (11a), avec des références spécifiques aux approches issues de la région, « la réduction des déchets au moyen de la prévention, de la réduction, du recyclage et de la réutilisation » (11b), et « le redoublement d'efforts pour sensibiliser à la création d'une culture de la suffisance » (11d). Les domaines prioritaires 13 et 14 concernent d'une manière globale les objectifs liés, respectivement, aux « ressources marines, aux océans et aux mers » et « aux écosystèmes et à la biodiversité ».

G. Accroître l'intégration et la connectivité régionales

45. Les pays de la région ont accordé une priorité élevée à l'intégration et à la connectivité régionales car elles constituent un moyen important de poursuivre le développement durable.

46. La Conférence ministérielle sur la coopération et l'intégration économiques régionales en Asie et dans le Pacifique, tenue en 2013, a adopté la

³² Mécanisme de coordination régionale des Nations Unies en Asie et dans le Pacifique, 2013. Document disponible à l'adresse: http://issuu.com/mayanitamajado/docs/asia-pacific_perspective.

Déclaration de Bangkok sur la coopération et l'intégration économiques régionales en Asie et dans le Pacifique, en vue de son approbation par la Commission à sa soixante-dixième session³³. Par cette Déclaration, les ministres ont décidé de collaborer plus étroitement pour intégrer les marchés, établir une connectivité sans solution de continuité, renforcer la coopération financière et accroître la résilience aux vulnérabilités et aux risques de catastrophe naturelle.

47. La Conférence ministérielle a réaffirmé, entre autres choses, que l'intégration économique régionale est essentielle pour accélérer la croissance économique et pour réduire la pauvreté et les disparités économiques, et partant déterminante pour la réalisation du développement durable. Cette position s'appuyait sur l'analyse du secrétariat selon laquelle l'intégration régionale présente plusieurs avantages: a) elle peut aider les pays d'Asie et du Pacifique à faire face aux vulnérabilités et risques qu'ils ont en commun, nombre d'entre eux étant d'ordre économique mais incluant également la sécurité énergétique, la pression exercée sur les ressources naturelles et la sécurité alimentaire; b) elle favorise une meilleure compréhension mutuelle, contribue à régler des conflits et ouvre la voie à la paix et à la stabilité en développant les interdépendances mutuelles et en ouvrant plus d'espaces de dialogue entre les pays; et c) elle permet à la région d'exercer sur la gouvernance économique mondiale une influence proportionnelle à son poids économique grandissant.

48. L'intégration des marchés présente de nombreux avantages qui sont directement liés au développement durable: une utilisation plus efficace des ressources humaines, matérielles et financières; des coûts de production moindres liés aux économies d'échelle et de gamme; une augmentation des produits et services disponibles ainsi qu'une variété et une qualité plus grandes des instruments financiers; des coûts commerciaux inférieurs; et une meilleure utilisation ainsi qu'une disponibilité accrue des ressources naturelles et des sources d'énergie non renouvelables. L'accroissement de l'intégration régionale, notamment par la connectivité énergétique, est aussi considéré comme un tremplin permettant aux pays pauvres de s'insérer ou de progresser dans la chaîne de valeur, de stimuler leur potentiel de croissance, et de se rapprocher peu à peu des pays à revenus plus élevés.

49. Toutefois, les avantages de l'intégration restent à répartir plus largement dans l'ensemble de la région Asie-Pacifique. Nombre de pays d'Asie et du Pacifique se caractérisent par le fait de pâtir d'au moins une des limitations suivantes: des marchés intérieurs de taille réduite; des ressources naturelles limitées; une main-d'œuvre peu nombreuse ou non qualifiée; peu de technologies ou d'innovations locales; un accès limité aux ports importants; ou une infrastructure insuffisante. Lorsque ces obstacles sont renforcés par des politiques – intérieures ou extérieures – qui empêchent les producteurs nationaux d'accéder et de participer à des marchés intégrés, les perspectives de développement durable seront limitées.

50. Les principaux défis à relever pour accroître l'intégration régionale sont liés à l'insuffisance de la connectivité, à la fois matérielle et non matérielle, notamment les obstacles réglementaires à la circulation des biens, des services, des personnes et des capitaux. Les efforts visent à savoir comment améliorer la connectivité en vue d'une intégration régionale accrue, de la façon la plus durable aux niveaux économique, environnemental et social.

³³ Voir E/ESCAP/70/7.

51. Ainsi, les transports routiers de la région, même s'ils représentent la grande majorité du transport terrestre de marchandises, demeurent moins efficaces, sur le plan tant économique qu'environnemental. Le vaste réseau ferroviaire de la région est encore sous-utilisé, à cause d'obstacles infrastructurels et institutionnels. Même si les gouvernements ont besoin de soutiens pour adopter une approche globale et élaborer des politiques intégrées de transport à l'échelon national, la coopération régionale pourrait apporter des solutions aux divers problèmes institutionnels qui concernent la circulation transfrontalière des biens et des personnes, tout en permettant de coordonner des actions collectives pour résoudre des questions d'intérêt commun, telles que la mise sur pied d'installations intermodales de haute qualité.

52. S'agissant de la connectivité liée aux technologies de l'information et de la communication, le fait que la région Asie-Pacifique, bien que forte de pays les plus à la pointe du monde dans ce domaine, en dénombre aussi beaucoup parmi les moins avancés est un problème crucial. Moins de 8 % des habitants des pays en développement ont accès à l'Internet à haut débit, alors que les prix de la connectivité sont prohibitifs dans les pays qui connaissent les niveaux de PIB par habitant les plus faibles. Les pays les moins avancés et les pays insulaires du Pacifique sont à cet égard les plus défavorisés.

53. Les discussions actuelles du Groupe de travail ouvert traitent seulement des questions d'ordre commercial dans le cadre du domaine prioritaire 16 – les moyens de mise en œuvre. Les objectifs spécifiques proposés comprennent « la promotion des systèmes commerciaux et financiers multilatéraux ouverts, réglementés, non discriminatoires et équitables, y compris le respect du mandat agricole du Cycle de Doha de l'Organisation mondiale du commerce » (15a). Toutefois, l'intégralité de la question de l'intégration et de la connectivité régionales n'a pas été suffisamment examinée à l'échelon mondial. Les pays d'Asie et du Pacifique souhaiteront peut-être aborder des approches particulières de cette question, témoignant ainsi de la priorité élevée accordée à l'intégration régionale pour le développement durable de la région.

III. Les priorités de développement durable des sous-régions de la CESAP

54. L'ensemble de la région de la CESAP se caractérise par des tendances communes, en particulier par la rapidité de la croissance économique et de l'urbanisation qui exercent une influence sur les priorités régionales en matière de développement durable. Toutefois, les cinq sous-régions – le Pacifique, l'Asie du Sud et du Sud-Ouest, l'Asie de l'Est et du Nord-Est, l'Asie du Nord et l'Asie centrale, et l'Asie du Sud-Est – font également preuve de diversité en termes de priorités, de défis, de réponses et de capacités en matière de développement durable en raison de leurs situations géographiques, socioéconomiques et politiques différentes ainsi que de leurs stades de développement différents. Un aperçu de chaque sous-région est présenté dans cette section pour essayer de rendre compte de cette diversité dans le cadre de la compréhension et de l'élaboration des priorités régionales communes.

A. Le Pacifique

55. La sous-région Pacifique comprend plus d'un cinquième des membres de la CESAP - 20 États insulaires, dont la plupart peinent à réaliser les Objectifs du Millénaire pour le développement. Les résultats limités en matière de développement sont liés aux difficultés et aux obstacles rencontrés sur le plan de la gouvernance, des politiques et de la situation géographique. La taille réduite et l'isolement de ces États se sont traduits par des coûts élevés de

transport, de prestation de services et de production, ainsi que par leur vulnérabilité aux risques économiques et environnementaux.

56. Les priorités de développement durable des petits États insulaires du Pacifique ont été définies dans le cadre des préparatifs du Pacifique pour la troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement, qui doit se tenir à Samoa en septembre 2014. Le consensus qui se fait jour concerne la menace représentée par les changements climatiques en tant que question transversale, l'amélioration de la croissance économique durable et du développement inclusif, et une approche axée sur la population. Les priorités principales en matière de développement durable sont les suivantes: a) le *développement économique durable*, dans un contexte de taux de croissance faibles, de pauvreté persistante, d'incertitude économique et de chômage élevé, en particulier le chômage des jeunes, et y compris en s'attachant aux emplois verts; b) la *durabilité environnementale et des ressources*, qui englobe les mesures prises en matière de protection du climat, la réduction des risques de catastrophe, l'atténuation des menaces qui pèsent sur la biodiversité des océans, la sécurité alimentaire et de l'eau, et la gestion des produits chimiques et des déchets; c) *l'inclusion sociale*, qui consiste à lutter contre les inégalités de revenu et l'inégalité entre les sexes, à promouvoir des sociétés pacifiques et à faire face aux problèmes sanitaires, en particulier lorsqu'ils sont liés aux maladies non transmissibles.

57. Les stratégies de promotion des énergies renouvelables et de l'économie verte, le très récent examen du Plan pour le Pacifique qui préconise des voies de développement de rechange, et d'autres nouveaux arrangements fournissent des plateformes pour un dialogue multipartite et une action à mener en commun concernant le développement durable, notamment l'économie verte, et l'appui à l'intégration et à la transformation pour le développement durable.

B. L'Asie du Sud et du Sud-Ouest

58. L'Asie du Sud et du Sud-Ouest représente près d'un quart de la population mondiale. Malgré une croissance économique rapide et le fait qu'on y soit sur le point de réduire de moitié le nombre de personnes vivant dans l'extrême pauvreté, on n'y progresse plus dans la lutte contre la pauvreté et la faim, on y souffre d'une pénurie de services de base et les taux de mortalité infantile et maternelle y sont élevés.

59. Les défis prioritaires en matière de développement durable sont les suivants: a) *l'éradication de la pauvreté et de la faim*; b) *la poursuite d'une croissance économique supérieure, inclusive et soutenue* afin de créer des emplois productifs; c) *la lutte contre les inégalités structurelles à plusieurs niveaux*, notamment en matière d'éducation, de marchés du travail, d'accès à l'énergie moderne, de sécurité alimentaire et de nutrition; d) *l'autonomisation des femmes et l'égalité des sexes*, dans un contexte de violences sexuelles fréquentes, de législation discriminatoire et d'accès inadéquat aux soins de santé; e) *le renforcement de la résilience* aux catastrophes et la mise en œuvre des stratégies de réduction des risques de catastrophe; et f) *l'intégration et la connectivité régionales*, alors que des réseaux de transport de surface sous-développés et la facilitation insuffisante du transit et du commerce de la sous-région limitent l'essor de réseaux de production régionaux qui pourraient appuyer la croissance inclusive et l'industrialisation.

60. Les progrès accomplis dans le traitement des maladies transmissibles, l'amélioration de l'accès à l'eau potable et le développement de la parité des

sexes dans l'éducation et le nombre total des inscriptions dans l'enseignement primaire sont prometteurs. Les pays de la sous-région favorisent actuellement l'inclusion sociale et investissent dans les innovations technologiques, y compris celles qui relèvent des énergies renouvelables. Toutefois, le développement durable de la sous-région ne sera pas possible dans le cadre du modèle de développement actuel, ou sans renforcer les partenariats de développement mondiaux, réformer le système financier international et apporter une solution aux déficits de gouvernance aux niveaux national et mondial.

C. L'Asie de l'Est et du Nord-Est

61. L'Asie de l'Est et du Nord-Est est un pilier économique de la région Asie-Pacifique et abrite plus de 1,6 milliard de personnes. Les six pays de la sous-région sont économiquement, politiquement et géographiquement différents. D'une manière générale, on y a observé des progrès socioéconomiques exceptionnels et constaté la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement, en particulier pour ce qui est de la parité des sexes dans les domaines de la santé et de l'éducation.

62. Les défis prioritaires en matière de développement durable sont les suivants: a) *lutter contre les inégalités*, qui se sont considérablement accrues en raison des écarts de revenu entre les zones rurales et urbaines, de la vulnérabilité et de l'irrégularité des emplois et du vieillissement de la population, détérioration qui présente à l'évidence des dimensions sexospécifiques; b) *l'utilisation efficace des ressources ainsi que le découplage entre la croissance et l'utilisation des ressources et la pollution, et le traitement des questions environnementales transfrontalières*, dans la mesure où les pays de la sous-région, très consommateurs de matières premières, sont responsables de plus de 60 % de la consommation intérieure de matières premières²⁹ de l'Asie et du Pacifique et d'environ 30 % de la consommation des combustibles fossiles du monde, et représentent près d'un tiers des émissions de gaz à effet de serre de la planète³⁴. Dans certains cas, la déforestation contribue à accroître la désertification et la survenue de tempêtes de poussière et de sable, dont les effets se font ressentir bien au-delà des frontières nationales; c) *la réponse à la dynamique démographique*, dans un contexte d'urbanisation rapide et de vieillissement; et d) *l'accroissement de l'intégration et la connectivité régionales* en tant que plateforme de coopération.

63. Les mécanismes de coordination de haut niveau ont appuyé les innovations importantes apportées en matière de stratégies et de politiques, dont beaucoup se fondent sur les concepts de développement et de croissance verte à faible intensité de carbone mis en œuvre aux niveaux national et local. La sous-région peut jouer un rôle déterminant pour la transposition de ses expériences politiques et de ses connaissances technologiques vers les autres sous-régions.

D. L'Asie du Nord et l'Asie centrale

64. La sous-région de l'Asie du Nord et de l'Asie centrale compte une population de 223,3 millions d'habitants et sept de ces neuf pays sont sans littoral. Les niveaux d'extrême pauvreté et d'inégalité y sont certes les plus bas

³⁴ Institut des ressources mondiales (WRI), « Total GHG Emissions Including LUCF 2010 ».

de toutes les sous-régions³⁵, mais la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement y est lente en matière de mortalité infantile, post-infantile et maternelle, de personnel obstétrique qualifié ainsi que d'accès à l'eau et à l'assainissement³⁶.

65. Un programme de développement destiné à relever les grands défis de développement durable de la sous-région continuerait à poursuivre les Objectifs du Millénaire pour le développement et concernerait: a) la *connectivité* en matière de commerce, de transport et d'infrastructure de technologies de l'information et de la communication³⁷; b) la *diversification économique*, étant donné la dépendance forte et croissante de la sous-région à l'égard des produits de base, surtout dans le secteur énergétique; c) la *sécurité alimentaire*, dans un contexte où les produits alimentaires représentent une part très importante des dépenses des ménages; d) la *sécurité énergétique*, pour faire face à la faible capacité de production d'électricité et à l'utilisation très intensive et inefficace de l'énergie; e) la *gestion des ressources en eau*, y compris les questions transfrontalières; f) *l'environnement et les changements climatiques*, dans un contexte où la sous-région fait face aux effets des changements climatiques, des catastrophes naturelles et de l'augmentation des émissions; g) *l'investissement dans les capacités humaines et les politiques nationales axées sur la population*, pour des institutions renforcées et des résultats partagés en matière de développement³⁸; h) *la coopération et l'intégration régionales*, ainsi que l'intégration ultérieure dans l'économie mondiale.

66. Il importe d'accroître le faible niveau des échanges à l'intérieur de la sous-région et de renforcer l'intégration économique régionale, notamment par la création de l'Union économique eurasienne en 2015. Veiller à ce que l'évolution future de la sous-région repose sur une vision commune du développement durable sera décisif.

E. L'Asie du Sud-Est

67. La sous-région de l'Asie du Sud-Est comprend les 10 pays membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) ainsi que le Timor-Leste. Le dynamisme de l'économie y a réduit les taux de pauvreté de plus de la moitié entre 1990 et 2011, soutenu les progrès réalisés dans l'enseignement primaire et en matière de parité des sexes dans l'éducation à tous les

³⁵ *Statistical Yearbook for Asia and the Pacific 2013* (publication des Nations Unies, numéro de vente: E.13.II.F.1).

³⁶ CESAP, BAoD et PNUD, *Asia-Pacific Aspirations: Perspectives for a Post-2015 Development Agenda: Asia-Pacific Regional MDGs Report 2012/13*, Bangkok, 2013.

³⁷ Les pays d'Asie centrale sont ceux qui se trouvent au dernier rang sur la liste des pays ayant un environnement propice à la catégorie « commerce transfrontalier ». Voir Banque mondiale, *Doing Business-2014* (disponible à l'adresse: www.doingbusiness.org/rankings)

³⁸ Programme des Nations Unies pour le développement, *The Rise of the South: Human Resources in a Diverse World*, Rapport sur le développement humain 2013, New York, 2013. Document disponible à l'adresse suivante: http://hdr.undp.org/sites/default/files/reports/14/hdr2013_en_complete.pdf.

niveaux^{39,40}, et a été favorisé par les taux de croissance les plus rapides de la région pour ce qui est de la consommation énergétique par habitant⁴¹.

68. Certains grands défis en matière de développement durable concernent: a) *l'élargissement de l'accès aux soins de santé*, dans un contexte où les dépenses de santé en tant que pourcentage du PIB ont pris du retard par rapport aux autres sous-régions, et où les progrès sont lents en matière de mortalité infantile et maternelle; b) *le développement de l'infrastructure durable*, étant donné que les progrès réalisés dans la réponse apportée aux besoins d'assainissement de base sont lents, et que près de 30 % de la population urbaine vit dans des bidonvilles; c) *l'atténuation des risques de catastrophe et l'adaptation aux changements climatiques*, dans la mesure où les pays de l'Asie du Sud-Est figurent parmi les plus vulnérables du monde aux changements climatiques et aux catastrophes naturelles ainsi qu'aux coûts connexes⁴²; d) *la gestion des écosystèmes transfrontaliers et des incidences environnementales transfrontalières*, étant donné les pressions environnementales qui s'exercent sur des écosystèmes importants, notamment pour ce qui est des zones marines communes, des systèmes d'eau douce et de la pollution transfrontalière d'origine industrielle et agricole⁴³; e) *la dégradation des terres et la perte de la biodiversité*, en raison de l'expansion rapide de l'agriculture, de l'utilisation excessive des produits agrochimiques, de l'exploitation illégale des forêts et de la fragmentation de l'habitat; f) *la gestion des industries extractives pour la prospérité partagée*, dans un contexte où les conflits sociaux, la dégradation de l'environnement et la réduction des moyens de subsistance des populations rurales ont neutralisé les avantages économiques accumulés; g) *la gestion des transitions dans les systèmes de gouvernance*, étant donné que beaucoup de pays de la sous-région sont confrontés à différentes sortes de transition sur les plans politique et économique, et dans un contexte où les inégalités, bien que réduites dans plusieurs pays, sont encore importantes⁴⁴; et h) *la consommation et la production durables*, alors que les prix du pétrole augmentent, que les modes de vie et le consumérisme évoluent vite et que l'on assiste à l'industrialisation des processus.

69. La sous-région peut présenter en matière de gouvernance des innovations importantes concernant la réduction de la pauvreté, l'inclusion sociale ainsi que les stratégies nationales de développement liées à l'économie verte pour les cibles relatives aux énergies renouvelables et à l'atténuation des changements climatiques. L'intégration économique de l'ASEAN en 2015 peut s'appuyer sur ces innovations, en veillant à ce que les flux de capitaux soient

³⁹ *Paths to 2015: MDG Priorities in Asia and the Pacific. Asia-Pacific MDG Report 2010/11* (publication des Nations Unies, numéro de vente: E.10.II.F.20).

⁴⁰ CESAP, BAsD et PNUD, *Asia-Pacific Aspirations: Perspectives for a Post-2015 Development Agenda. Asia-Pacific Regional MDGs Report 2012/13*, Bangkok, 2013.

⁴¹ *Statistical Yearbook for Asia and the Pacific 2013* (publication des Nations Unies, numéro de vente: E.13.II.F.1).

⁴² Ibid.

⁴³ Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat (GIEC), « IPCC Fifth Assessment Report (WGI AR5) ». Disponible à l'adresse suivante: <http://ipcc-wg2.gov/AR5/report/final-drafts/>.

⁴⁴ Dans plus d'un pays, le quintile le plus riche de la population reçoit environ la moitié de l'ensemble du revenu national. Voir *Statistical Yearbook for Asia and the Pacific 2013* (publication des Nations Unies, numéro de vente: E.13.II.F.1).

régulés de manière appropriée en vue d'investissements futurs dans la population de la région et dans son capital naturel⁴⁵.

IV. Les moyens de mise en œuvre

70. Les approches traditionnelles de la gouvernance et de la mise en œuvre d'un programme de développement pour l'après-2015 ne suffiront pour faire face aux défis prioritaires de la région en matière de développement durable. Il faut substituer à un « cercle vicieux » d'exploitation du capital humain et naturel, qui sape les bases de la prospérité partagée et de la durabilité, un « cercle vertueux » fondé sur l'idée que l'investissement dans la population et dans la planète se traduira par des retombées sociétales et économiques plus importantes à long terme.

71. L'intégration des trois dimensions du développement durable est nécessaire pour dégager des « dividendes multiples », des « avantages indirects » ou un « triple résultat » des stratégies de développement. À cette fin, une voie moyenne est à trouver entre les efforts déployés pour créer de la richesse privée et ceux qu'il est nécessaire d'entreprendre pour réaliser la prospérité partagée dans le cadre de synergies bénéfiques à tous. Par exemple, l'accent mis sur le fait de maximiser la quantité à court terme de PIB ou la productivité aux dépens de l'inclusion sociale et de la durabilité environnementale rend plus difficiles les équilibres entre croissance économique et création d'emplois décents, réduction des écarts de revenu et protection de l'environnement. Il faut combler le fossé entre la production économique à court terme et les objectifs de développement durable à long terme par une gouvernance et des moyens de mise en œuvre efficaces et renforcés.

A. Financement

72. On estime que la région Asie-Pacifique dispose de plus de 7 billions de dollars de réserves de change, de plus de 2,5 billions de dollars de fonds souverains et d'environ 7,4 billions de dollars d'épargne privée. Bien qu'ayant les taux d'épargne les plus élevés du monde, la région est confrontée à des besoins d'investissement importants en matière d'infrastructure physique, d'investissements dans le capital humain et d'investissements dans le développement durable.

73. Des possibilités considérables s'offrent donc d'utiliser l'épargne de la région, qui est en grande partie investie à l'extérieur de cette région; l'utilisation de 5 % de l'épargne publique actuellement disponible en Asie et dans le Pacifique pourrait générer plus de 350 milliards de dollars de ressources supplémentaires pour le financement du développement durable. Les différentes manières de mobiliser des ressources supplémentaires consistent à renforcer les finances publiques et le développement des marchés de capitaux, à développer le rôle des fonds institutionnels privés et publics dans la région et à favoriser des partenariats public-privé pour des actions en faveur du développement plus efficaces et plus efficientes.

74. Le renforcement des recettes fiscales est la réponse clef, étant donné que la plupart des pays en développement de la région prélèvent des taxes équivalant à moins de 25 à 35 % du PIB, critère communément utilisé pour le

⁴⁵ Deutsche Bank, « ASEAN Economic Community (AEC): A potential game changer for ASEAN countries ». *DB Research*, 14 juin 2013.

développement. La région Asie-Pacifique est de toutes les régions du monde celle qui réussit le moins bien en matière fiscale – n'étant parvenue en moyenne qu'à 12,3 % du PIB en 2011, contre une moyenne de 14,6 % du PIB en Amérique latine et dans le Caraïbe, et 17,2 % en Afrique subsaharienne. En 2011, seuls sept pays ont prélevé des recettes fiscales équivalant à plus de 20 % du PIB – et certaines avaient des ratios recettes fiscales/PIB à un seul chiffre. Les stratégies de renforcement des recettes fiscales consistent à élargir l'assiette et à rationaliser les taux d'imposition pour réduire au minimum les pertes de bien-être, à accroître l'efficacité de la perception de la taxe sur les ventes et de l'impôt sur la valeur ajoutée, et à améliorer l'imposition des plus-values et à harmoniser les taux d'imposition sur le revenu. Des efforts particuliers sont aussi nécessaires pour lutter contre l'évasion fiscale.

75. Les fonds privés représentent la plus importante source potentielle de financement disponible pour le développement durable, mais elle reste inexploitée à cause du sous-développement des marchés de capitaux. De plus grands efforts sont nécessaires pour mettre sur pied un système financier et de capitaux profond, liquide, efficace, transparent et solide permettant de mobiliser ces fonds privés. À cette fin, il faut créer des marchés obligataires en monnaie locale, établir de véritables marchés boursiers et édifier une infrastructure de marché d'ensemble propice à l'intégration des marchés des capitaux, du crédit et des obligations dans la région. Malgré des progrès sensibles dans la réalisation d'une plus grande intégration financière régionale dans les marchés obligataires asiatiques, cette intégration est entravée par l'absence de liens entre les différentes instances de tout l'éventail de l'infrastructure financière, l'harmonisation insuffisante des normes sur les marchés des capitaux et le peu d'efforts de coopération déployés dans le développement du système financier.

76. Les partenariats public-privé peuvent combler les déficits de financement en matière de développement stratégique à l'échelle nationale et régionale. Ainsi, dans les années 1990, les investissements privés engagés dans l'infrastructure des pays en développement de la région ont été multipliés par plus de 20 en moins d'une décennie, pour s'élever à 48,9 milliards de dollars en 1997. Entre 2002 et 2008, avec une croissance annuelle moyenne de 25,4 %, ils ont atteint le chiffre sans précédent de 120,1 milliards de dollars en 2010. Toutefois, malgré le potentiel considérable des partenariats public-privé, leur établissement requiert un dosage difficile qui s'appuie plus sur la situation particulière d'un pays que sur une solution universellement applicable. Les défis qu'ils posent sont un manque de clarté et de cohérence réglementaires, une législation fragmentaire en matière de partenariats public-privé qui peut se solder par des politiques contradictoires et une incertitude accrue pour le secteur privé, une coordination inefficace entre les politiques foncières, environnementales et en matière de partenariats public-privé, une dépendance à l'égard du financement par emprunt ainsi que d'autres contraintes financières.

77. Le financement du développement durable est très important en Asie et dans le Pacifique étant donné la vaste population de la région, les taux de pauvreté élevés et persistants qu'elle enregistre, et les effets négatifs sur l'environnement engendrés par son essor rapide. De plus grands efforts doivent être faits en vue d'investir les ressources existantes dans la région. Toutefois, il importe aussi de mobiliser des fonds supplémentaires, comme il a été souligné plus haut. La coopération Sud-Sud, triangulaire et régionale constituera les autres éléments complémentaires importants d'une stratégie à l'appui du développement durable en Asie et dans le Pacifique.

B. Technologie, science et innovation

78. Les solutions durables et les transformations socioéconomiques dans le contexte du développement durable requièrent des progrès dans les connaissances scientifiques, les découvertes, la créativité et l'innovation⁴⁶. Les transformations vers le durabilité mondiale doivent s'appuyer sur un fondement scientifique, technologique et d'innovation solide à trois niveaux: a) contribuer à une compréhension approfondie des grands défis mondiaux, de leurs complexités et de leurs rapports; b) orienter le programme pour faire face à ces défis, et développer la connaissance scientifique, les technologies et les innovations nécessaires pour créer des solutions durables; c) appliquer une analyse plus prospective et des scénarios qui aident à optimiser les avantages et à réduire au minimum les éventuelles externalités des nouvelles approches ou solutions.

79. Dans ce contexte, les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation qui sont importants pour le développement durable concernent les domaines de la technologie générale, y compris les technologies de l'information et de la communication et les applications des technologies spatiales. Ces technologies peuvent appuyer les infrastructures efficaces en matière de ressources et peuvent aussi renforcer la gestion de la réduction des risques de catastrophe et renforcer la résilience. Les technologies de l'information et de la communication sont aussi des outils essentiels car ils favorisent une gouvernance efficace, ouverte et transparente, la participation de la société civile et l'autonomisation des personnes en vue d'un changement transformateur.

80. La coopération régionale peut résoudre certaines de ces difficultés par le partage des informations, des données et des connaissances entre les pays. Par exemple, le Plan d'action Asie-Pacifique pour les applications des technologies spatiales et des systèmes d'information géographique au service de la réduction des risques de catastrophe et du développement durable (2012-2017) aide les pays en développement à avoir accès aux applications des technologies spatiales et appuie l'action cohérente menée à l'échelon national par les institutions d'innovation⁴⁷.

C. Commerce

81. Afin d'optimiser la contribution du commerce à la réalisation du développement durable dans beaucoup de domaines, tels que l'appui aux efforts entrepris en matière de changements climatiques et la promotion de l'utilisation des énergies à faible intensité de carbone, des réformes sont nécessaires pour faire face à plusieurs grands défis, comme l'a souligné le rapport 2013 sur le commerce et l'investissement en Asie et dans le Pacifique⁴⁸.

⁴⁶ Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Déclaration de Kuala Lumpur, « Sustainability Science: A Science based Approach to Realize the Future We Want for All », Kuala Lumpur, 4 et 5 avril 2013. Disponible à l'adresse: http://portal.unesco.org/geography/en/ev.php-URL_ID=16591&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html.

⁴⁷ CESAP, *Growing Together: Economic Integration for an Inclusive and Sustainable Asia-Pacific Century* (ST/ESCAP/2629), Bangkok, 2012.

⁴⁸ *Turning the Tide: Towards Inclusive Trade and Investment. Asia-Pacific Trade and Investment Report 2013* (publication des Nations Unies, numéro de vente: E. 14.II.F.2).

Parmi ces défis, l'accent a été mis sur un régime commercial multilatéral qui soit équitable, juste et ouvert⁴⁹.

82. Les actions prioritaires comprennent des mesures destinées à baisser les coûts commerciaux, dans un contexte où de 60 à 90 % de ces coûts s'avèrent résulter de coûts non tarifaires d'ordre politique, lesquels peuvent être réduits grâce à des réformes politiques et réglementaires appropriées. L'initiative Aide pour le commerce⁵⁰, les investissements étrangers directs, les transferts de technologie et le financement du commerce, en combinaison avec une libéralisation ciblée et adaptée des échanges, peuvent aider les pays en développement en leur ouvrant la voie à une expansion du commerce vert, à une participation plus importante aux chaînes d'approvisionnement et à un engagement plus actif des petits producteurs.

83. Ces réformes des politiques commerciales doivent certes être mises en œuvre d'une façon qui appuie le mieux les principes du développement durable et les pratiques commerciales responsables, mais des politiques supplémentaires pour lutter contre les problèmes sociaux et environnementaux liés à l'expansion du commerce, tels que les inégalités de revenu, la pollution et l'utilisation des ressources, doivent être renforcées.

D. Le renforcement des capacités

84. Afin de favoriser les transformations vers le développement durable, plusieurs domaines essentiels exigent un renforcement important des capacités institutionnelles et humaines.

85. La capacité d'appuyer la réforme de la gouvernance est particulièrement déterminante, par exemple en matière de prise de décisions intégrée, multidimensionnelle, à long terme et participative et, notamment, pour ce qui est de la capacité de prise de décisions sur des données probantes à tous les niveaux⁵¹.

86. La capacité de gérer la mise en œuvre et le changement au niveau national, et de fournir des informations en retour pour appuyer le changement institutionnel et politique doit être accrue. À cet égard, les capacités statistiques des pays d'Asie et du Pacifique devraient être renforcées pour répondre aux besoins de données et d'informations, d'où la nécessité d'un rapprochement plus fort entre les décideurs et les statisticiens, et pour contribuer au développement des capacités qui est en cours en matière de collecte et d'analyse de données⁵².

87. Les stratégies de développement durable devraient être adaptées au contexte national et s'appuyer sur des actifs immatériels tels que le patrimoine culturel ou les connaissances autochtones. La culture peut être un puissant moteur de développement ayant des effets sociaux, économiques et

⁴⁹ Voir DEV/APMD/2013/2 en date du 27 août 2013, disponible à l'adresse: <http://apmd2013.unescap.org>.

⁵⁰ Depuis 2005, l'initiative Aide pour le commerce joue un rôle important dans la facilitation de l'intégration des pays les moins avancés dans le système commercial multilatéral, en particulier dans la région Asie-Pacifique – l'Afghanistan, l'Inde, le Pakistan et le Viet Nam figurant au nombre des 5 premiers pays bénéficiaires de cette initiative.

⁵¹ CESAP, BASD et PNUE, *Green Growth, Resources and Resilience: Environmental Sustainability in Asia and the Pacific*, Bangkok, 2012 (STE/ESCAP/2600).

⁵² Voir la résolution 69/12 de la Commission, « Renforcement de la coopération régionale pour développer la résilience face aux catastrophes en Asie et dans le Pacifique ».

environnementaux à l'échelle des collectivités, comme l'a montré un certain nombre de manifestations qui ont souligné l'importance de la culture en matière de développement durable⁵³.

88. Étant donné que l'éducation permet à tous de participer activement à la transformation vers un avenir durable, la vision de l'éducation et de l'apprentissage à tous les niveaux de l'enseignement, ainsi qu'en matière de qualifications professionnelles, d'études et d'élaboration des programmes, exige d'importantes réformes. Une telle vision devrait dresser le bilan des réalisations et des résultats de la Décennie sur l'éducation pour le développement durable et être appuyée par le programme suivant déjà prévu à l'échelon mondial et régional.

E. Les partenariats

89. Lors du Dialogue ministériel Asie-Pacifique qui s'est tenu en août 2013, il a été estimé que les partenariats devraient: a) être établis entre toutes les parties prenantes; b) appuyer les objectifs de développement convenus internationalement; et c) être au cœur de la coopération en Asie et dans le Pacifique au cours des années à venir.

90. Conformément à la résolution 67/290 de l'Assemblée générale sur la structure et les modalités de fonctionnement du forum politique de haut niveau pour le développement durable, on prévoit une participation inclusive de l'ensemble des multiples participants à l'occasion des délibérations du Forum politique de haut niveau pour le développement durable, et ce dans le respect des règles de procédure. L'expérience du Mécanisme de coordination régionale a aussi mis en évidence qu'il était nécessaire de disposer d'une approche cohérente et coordonnée pour bénéficier de la participation de la société civile.

91. L'expérience récente montre que « le commerce et l'industrie » ont besoin d'une stratégie distincte de celle qui s'appuie sur la participation de la société civile. Le Conseil consultatif de l'entreprise de la CESAP (EBAC) a établi un réseau de l'entreprise durable composé de 6 groupes de travail qui traitent de divers aspects du développement durable. Ce réseau tient désormais lieu de mécanisme utile qui permet au secteur privé de participer au processus de développement durable grâce à des consultations, au renforcement des capacités, à des campagnes de sensibilisation et à des examens par les pairs. À un niveau plus large, la CESAP a organisé le Forum Asie-Pacifique des entreprises qui permet de tenir des consultations entre le public et le privé ainsi qu'avec d'autres parties intéressées sur la manière dont le public et le privé peuvent collaborer pour réaliser le développement durable et établir de véritables partenariats à cette fin.

92. Le renforcement des partenariats doit particulièrement s'attacher à faciliter la participation des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement. Les partenariats pour une coopération effective en matière de développement et pour l'engagement dans les États fragiles peuvent s'appuyer sur des initiatives telles que le « New deal de la solidarité internationale avec les États fragiles », qui a été adopté à Busan (République de Corée) en 2011. Le Consensus de Dili,

⁵³ Voir, par exemple, le Congrès international sur le thème « La culture: clef du développement durable » (Hangzhou, Chine, 15-17 mai 2013), le débat thématique de l'Assemblée générale sur culture et développement durable (New York, 12 juin 2013) et, plus récemment, le Forum mondial sur la culture ayant pour thème le pouvoir de la culture dans le développement durable (Bali, Indonésie, 24-27 novembre 2013).

adopté en février 2013, renforce l'engagement des États fragiles à l'égard du « new deal⁵⁴ ».

F. La gouvernance pour un passage au développement durable

93. La mise en œuvre d'importantes réformes en matière de structures de gouvernance à l'appui d'une transformation vers le développement durable constitue un défi de taille pour la région Asie-Pacifique. La demande d'institutions plus responsables, plus transparentes et plus efficaces s'est particulièrement dégagée aussi des consultations tenues en Asie et dans le Pacifique en 2012-2013 sur le programme de développement pour l'après-2015⁵⁵.

94. Plus fondamentalement, des mécanismes de coordination des politiques qui soient efficaces sont nécessaires pour créer une synergie entre les objectifs – par exemple, concernant l'inclusivité commerciale et sociale, la résilience aux catastrophes et la réduction de la pauvreté, ainsi que la croissance économique et l'autonomisation des femmes. Plusieurs pays ont créé des instances de coordination de ce type.

95. La région peut témoigner de plusieurs réussites. La publication interagences établie par le Conférence des Nations Unies sur le développement durable, *Vers une économie verte pour un développement durable et une éradication de la pauvreté: une perspective Asie-Pacifique*⁵⁶, présente un grand nombre d'études de cas de l'intégration efficace des trois dimensions, dans les domaines de l'agriculture, de l'eau, de l'énergie, des industries, des transports, des services commerciaux, des services et des équipements publics, des moyens de subsistance des zones rurales et urbaines.

96. Parallèlement, des réformes institutionnelles supplémentaires sont nécessaires pour créer un environnement favorable à la participation de la société civile et de la population. Par exemple, la réalisation des besoins en matière d'inscription universelle à l'état civil doit être une priorité du programme de développement pour l'après-2015 parce que des millions de personnes de la région ne peuvent pas avoir accès aux services essentiels ni participer aux activités économiques ou politiques faute d'identité juridique. Si l'on ne remédie pas aux inefficacités qui caractérisent ce domaine fondamental de la gouvernance, les statistiques détaillées nécessaires pour répondre aux besoins des populations vulnérables resteront vaines.

V. Points de discussion

97. Les forums régionaux sur le développement durable sont convoqués actuellement conformément à la résolution 67/290 sur la structure et les modalités de fonctionnement du forum politique de haut niveau pour le développement durable⁵⁶. Les États membres et les parties prenantes sont invités à contribuer à façonner le processus à long terme du Forum politique de

⁵⁴ Voir le document final de la Conférence internationale sur le programme de développement pour l'après-2015, « Le développement pour tous: mettre fin aux conflits, renforcer les États et éliminer la pauvreté » (Dili, 26-28 février 2013).

⁵⁵ CESAP, BAsD et PNUD, *Asia-Pacific Regional MDGs Report 2012/2013 – Asia-Pacific Aspirations: Perspectives for a Post-2015 Development Agenda*, Bangkok, 2013.

⁵⁶ L'Assemblée générale a décidé que le Forum politique de haut niveau pour le développement durable devrait « bénéficier de processus préparatoires régionaux » et a invité les commissions régionales à contribuer aux activités du Forum, « y compris par des réunions régionales annuelles ».

haut niveau en Asie et dans le Pacifique, en formulant des recommandations concernant les fonctions, le calendrier, la fréquence, la participation, le résultat, les thèmes et les aspects de procédure, y compris les relations avec les sessions de la Commission, recommandations qui pourront être présentées pour un nouvel examen au Forum Asie-Pacifique pour le développement.

98. Poursuivant l'objectif général de favoriser les progrès en matière de développement durable, les forums Asie-Pacifique pour le développement durable devraient s'aligner étroitement sur les fonctions du Forum politique de haut niveau pour le développement durable⁵⁷, tout en s'adaptant au contexte régional. Des mécanismes sont également proposés pour le partage de l'information sur les meilleures pratiques et les enseignements tirés ainsi que pour le renforcement de l'établissement de rapports et de la reddition de comptes, mécanismes qui ont été établis au niveau mondial grâce à un engagement systématique des commissions régionales⁵⁸. Des liens avec d'autres processus régionaux et mondiaux peuvent être noués, par exemple avec l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement (UNEA) du Programme des Nations Unies pour l'environnement. Conformément à la résolution 67/290 de l'Assemblée générale, qui expose avec clarté l'action menée au niveau mondial, le Forum politique de haut niveau devrait avoir un processus inclusif, et ce dans le respect des règles de procédure⁵⁹.

99. L'une des principales fonctions du Forum politique de haut niveau est d'assurer le suivi de la mise en œuvre et d'évaluer les progrès, y compris par l'Examen ministériel annuel, les examens nationaux⁶⁰ et le rapport mondial sur le développement durable⁶¹. Le suivi et les évaluations régionaux devraient éviter les doubles emplois avec les autres examens nationaux ou du système des Nations Unies. L'expérience du partenariat entre la CESAP, la Banque asiatique de développement et le Programme des Nations Unies pour le développement, lequel évalue les progrès régionaux accomplis dans le domaine

⁵⁷ Voir la résolution 69/270 de l'Assemblée générale et le résumé de la première réunion du forum politique de haut niveau chargé du suivi des activités de développement durable (A/68/588).

⁵⁸ La première réunion de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement se tiendra du 23 au 27 juin 2014 à Nairobi et portera sur les discussions ministérielles concernant les objectifs de développement durable.

⁵⁹ Voir la résolution 67/290 de l'Assemblée générale et <http://www.uncsd2012.org/majorgroups.html>. Les neuf « grands groupes », ainsi qu'ils ont été dénommés, sont les suivants: agriculteurs; autorités locales; commerce et industrie; communautés scientifiques et technologiques; femmes; jeunes et enfants; organisations non gouvernementales; peuples autochtones; et travailleurs et syndicats. Un mécanisme de coordination régionale de la société civile est actuellement mis en place à la suite d'une initiative de la société civile prise à la troisième session du Comité de l'environnement et du développement de la CESAP, tenue en octobre 2013, conformément à la résolution 67/290 qui encourage les grands groupes et les autres parties prenantes « à créer et à gérer de façon autonome des mécanismes de coordination effective de la participation au forum politique de haut niveau et de l'action qui en résultera aux échelles mondiale, régionale et nationale, de manière à assurer la participation effective, générale et équilibrée des différentes régions et catégories d'organisation ».

⁶⁰ Conformément à la résolution 67/290 de l'Assemblée générale, le Forum politique de haut niveau pour le développement durable assumera les fonctions de l'Examen ministériel du Conseil économique et social en 2016. À partir de 2016, le Forum Asie-Pacifique pour le développement durable pourrait jouer un rôle consistant à mettre en relief les résultats des examens nationaux des stratégies de mise en œuvre qui remplaceront les exposés nationaux volontaires présentés dans le cadre du Conseil économique et social et auront pour mandat, comme il est prescrit par l'Assemblée générale dans sa résolution 67/290, de servir à informer le Forum politique de haut niveau et de veiller à son action. La résolution relative au Forum politique de haut niveau définit des critères spécifiques pour ces examens nationaux.

⁶¹ Le Forum politique de haut niveau a pour mandat de rapprocher les scientifiques et les décideurs.

des Objectifs du Millénaire pour le développement, pourrait être prolongée pour les objectifs du développement durable.

100. Les commissions régionales ont été chargées par l'Assemblée générale dans sa résolution 66/288 de promouvoir le développement durable au niveau régional. La relation entre les forums régionaux pour le développement durable et les sessions ordinaires des commissions régionales appelle un examen plus approfondi. Les commissions régionales étudieront quatre modalités durant la période de transition 2014-2015 pour le Forum politique de haut niveau: a) intégrer les forums régionaux pour le développement durable dans les sessions des commissions; b) tenir les forums régionaux parallèlement aux sessions des commissions; c) utiliser les forums régionaux pour le développement durable comme des réunions préparatoires pour les sessions des commissions ou certains de leurs aspects; et d) organiser les forums régionaux en tant que manifestations distinctes⁶².

101. La fréquence et la modalité d'organisation du forum régional pour le Forum politique de haut niveau pourraient être retenues en tenant compte du fait que le Forum politique de haut niveau est destiné à être convoqué tous les quatre ans sous les auspices de l'Assemblée générale au niveau des chefs de gouvernement ou d'État, et tous les ans sous les auspices du Conseil économique et social au niveau ministériel.

102. Une feuille de route régionale pour la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015 et les objectifs de développement durable pourrait être élaborée au moyen d'un processus participatif. Une telle feuille de route pourrait renforcer les arrangements et partenariats institutionnels et se doter d'un cadre de suivi approprié conformément au cadre des objectifs du développement durable et aux processus d'évaluation convenue – par exemple, par le processus régional futur du Forum politique de haut niveau pour le développement durable.

103. Compte tenu de ce qui précède, les participants au Forum Asie-Pacifique pour le développement durable souhaiteront peut-être partager leurs vues sur les questions suivantes:

a) Les priorités régionales de développement durable assorties d'objectifs spécifiques, en particulier concernant la réalisation de la prospérité partagée dans le respect des limites planétaires, l'intégration et la transformation vers le développement durable, les moyens de mise en œuvre et le respect du droit, à examiner durant le programme du Forum Asie-Pacifique pour le développement durable. Les délégués souhaiteront peut-être aussi partager les nouvelles réponses apportées et les meilleures pratiques observées au niveau national;

b) Les modalités d'organisation les plus efficaces du Forum Asie-Pacifique pour le développement durable, concernant la fonction, le calendrier, la fréquence, les participants, les résultats et le positionnement du Forum vis-à-vis des sessions de la Commission, et tout autre aspect;

c) La faisabilité et le processus d'élaboration d'une feuille de route régionale pour mettre en œuvre le programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015, à partir des objectifs, des cibles et du cadre d'indicateurs du développement durable qui doivent être convenus;

⁶² Bureau des commissions régionales à New York, « Regional forums on sustainable development: A concept note » (RCNYO, Rev.5, 27 janvier 2014).

d) Les fonctions essentielles du Forum Asie-Pacifique pour le développement durable pour promouvoir le mieux l'intégration des trois dimensions et les autres stratégies clés visant à réaliser le développement durable en Asie et dans le Pacifique. Comment le Forum politique de haut niveau pour le développement durable devrait-il évaluer de la manière la plus effective et la plus efficace les progrès accomplis au niveau régional, ainsi que faire valoir efficacement le point de vue de la région Asie-Pacifique dans le cadre du processus mondial du Forum politique de haut niveau pour le développement durable ?
